



Litige sur une vente de chiot

Par **kiglousse**, le **16/11/2017** à **15:15**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rn rn j'ai vendu un chiot sourd sans le savoir. même le vétérinaire n'a vu sa surdité, lors du certificat de santé. l'acheteur me dit qu'il y a vise caché.il me demande la moitié de la somme de la vente et la moitié des frais vétérinaires. Est-ce que je suis obligée d'accepter ou pas? peut-il porté plainte ou pas? Ou peut-il seulement annulé la vente?rn rn **MERCI marque de politesse**[smile4]

Par **morobar**, le **17/11/2017** à **09:28**

Bonjour,rn Une plainte, donc au pénal n'aboutira pas, il s'agit d'un litige civil.rn Sur le plan civil, l'acheteur obtiendra l'annulation de la vente et la restitution de son prix.rn Vous avez un recours contre le vétérinaire qui n'a pas mis en évidence la surdité du chiot.